

CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE
Rue du Château, 4
6820 FLORENVILLE

Secrétariat :
Tel : 061/32.52.72

Le Centre Public d'Action Sociale de Florenville

Constitue pour les besoins de son service social une RESERVE DE RECRUTEMENT D'ASSISTANTES SOCIALES (h/f) (échelle de traitement B1)

RECRUTEMENT IMMINENT DE PLUSIEURS ASSISTANTES SOCIALES UNE FOIS QUE LA RESERVE DE RECRUTEMENT AURA ÉTÉ CLÔTUREE.

N.B. : Pour pouvoir être admis à participer aux épreuves, il est nécessaire de remplir l'ensemble des conditions ci-dessous au plus tard à la date limite d'inscription :

I. Conditions d'accès générales à l'emploi :

1. Être belge ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne.
2. Jouir des droits civils et politiques
3. Etre de conduite répondant aux exigences de la fonction.
4. Avoir une connaissance de la langue de la région française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer.
5. Satisfaire à l'ensemble des conditions spécifiques à l'emploi.
6. Réussir l'examen de recrutement.
7. Avoir les aptitudes physiques requises pour l'exercice normal de la fonction. La personne qui sera engagée devra satisfaire à un examen médical effectué par la médecine du travail préalablement à l'entrée en fonction ;

II. Conditions d'accès spécifiques à l'emploi :

1. Être titulaire d'un graduat d'assistante sociale ou bien d'un Bachelor d'assistante sociale.
2. Être si possible en possession d'un passeport APE.

III. Modalités d'introduction des candidatures :

Les candidatures seront adressées par lettre recommandée ou par la remise d'un écrit contre accusé de réception, **pour le vendredi 7 février 2020 au plus tard**, la date de la poste faisant foi, à Mme Caroline GODFRIN, Présidente du C.P.A.S. de Florenville, à l'adresse suivante :

C.P.A.S. de Florenville
Rue du Château, 4
6820 Florenville.

Afin d'être recevables, les candidatures devront être accompagnées des documents suivants :

- 1 lettre de motivation.
- 1 CV.
- 1 copie recto-verso de la carte d'identité.
- 1 extrait de casier judiciaire (modèle 2).
- 1 copie du diplôme requis.
- Les attestations d'ancienneté émanant des éventuels précédents employeurs.

Toutes les candidatures incomplètes, tardives, non signée ne seront pas prises en considération.

IV. Les épreuves du recrutement.

1. Une épreuve écrite permettant de juger de la maturité des candidats, consistant en la rédaction d'un commentaire personnel d'une conférence de niveau d'enseignement supérieur traitant d'un sujet en rapport avec les problématiques sociales rencontrées en C.P.A.S. (50 points) ;

2. Une épreuve écrite d'aptitude professionnelle, permettant d'apprécier si les candidates possèdent les connaissances théoriques et pratiques requises pour pouvoir exercer les fonctions d'assistante sociale en C.P.A.S., qui portera sur les matières suivantes (100 points) :

- Loi organique des C.P.A.S. du 8 juillet 1976 (30 points).
- Loi du 26 mai 2002 sur le droit à l'intégration sociale (50 points).
- Loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours (20 points).

Les 2 épreuves écrites se dérouleront **le mercredi 19 février 2020 à partir de 8h30** à la salle des mariages de la commune, rue du Château, 5 à Florenville.

Pour réussir et être admis à présenter l'épreuve orale, les candidats devront obtenir au total de chaque épreuve écrite au moins 60% des points.

3. Une épreuve orale consistant en un entretien à bâtons rompus, portant à la fois en une conversation générale sur des sujets en rapport avec l'emploi d'assistante sociale en C.P.A.S., sur les matières professionnelles requises ainsi que sur les capacités d'accueil et la motivation des candidates (50 points).

L'épreuve orale se déroulera **le vendredi 21 février 2020 à partir de 9h00** à la salle des mariages de la commune, rue du Château, 5 à Florenville.

Pour réussir l'épreuve orale, les candidats devront obtenir au total des épreuves au moins 60% des points.

Le Directeur Général,

G. BARVIAU.

Pour le Centre Public d'Action Sociale,



La Présidente,

C. GODFRIN